
RECHERCHE ET EXPERTISE
SUR L'ÉCONOMIE MONDIALE



L'urgence climatique et environnementale: le défi de notre temps

Michel Aglietta

Professeur émérite Université Paris Nanterre
Conseiller scientifique au CEPII

CEPII

CEPII

**L'économie
mondiale 2024**

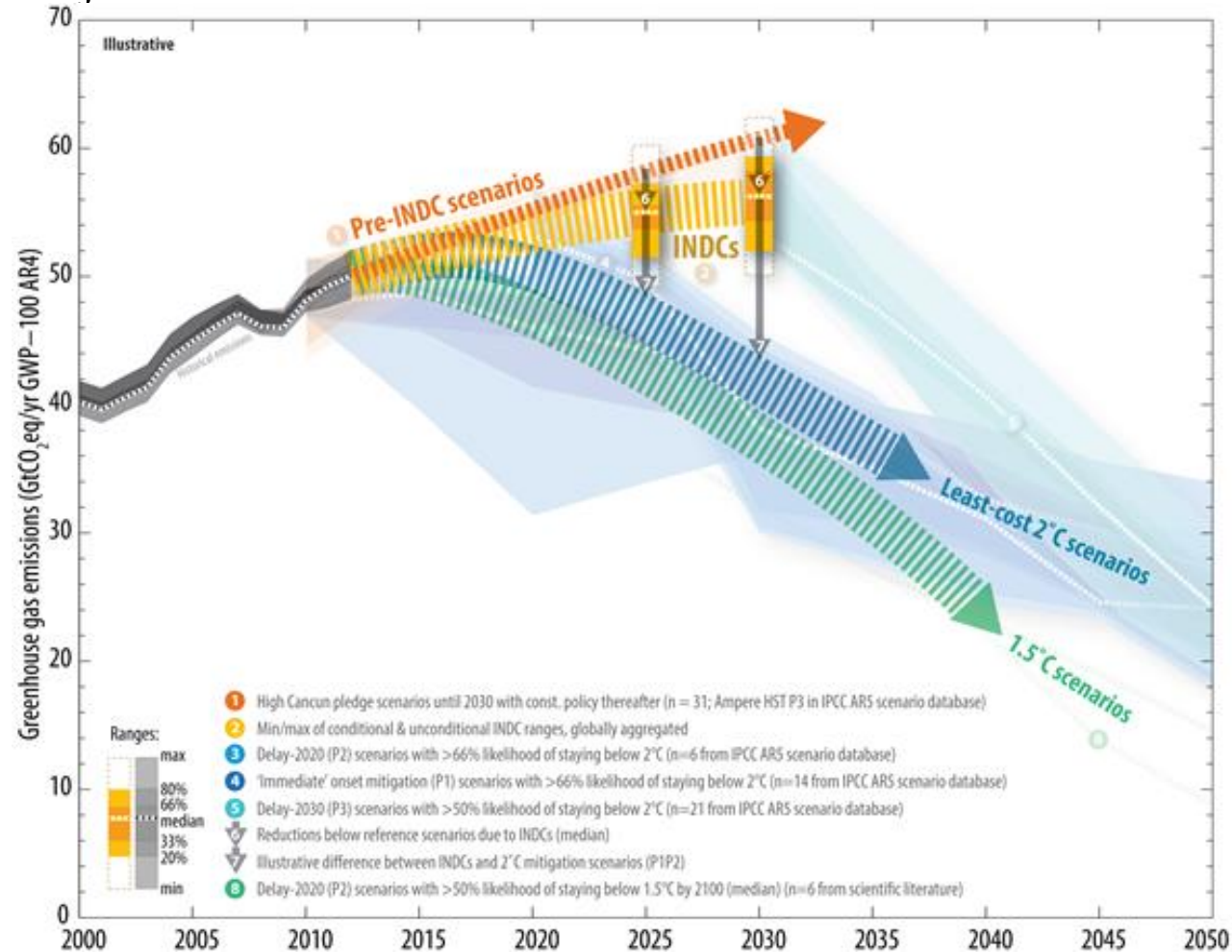
REPÈRES ÉCONOMIE



La Découverte

- L'Accord de Paris est un traité international juridiquement contraignant sur le changement climatique, adopté par 196 Parties lors de la COP21, le 12 décembre 2015 pour renforcer l'application de la convention des Nations Unies sur le changement climatique adoptée le 9 mai 1992 à Rio de Janeiro.
- Sa mise en pratique fonctionne sur un cycle de 5 ans d'actions climatiques de + en + ambitieuses, communiquées par chaque pays dans ses intentions nationales de contributions déterminées (*intended nationally determined contributions, INDCs*).
- Les pays doivent communiquer les mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les mesures d'adaptation pour renforcer leur résilience aux événements climatiques engendrant des pertes et dommages.
- La finance est cruciale tant pour les investissements à grande échelle concernant l'atténuation que pour l'adaptation, de manière à réduire les conséquences sociales dommageables des risques climatiques.
- A partir de 2024, les pays devront rendre compte de manière transparente des mesures prises et des progrès réalisés. Un bilan mondial sera établi pour évaluer les progrès collectifs vers la réalisation des objectifs climatiques à LT.

Les intentions affichées par les gouvernements ne suffisent pas. Concilier développement économique et stabilisation du climat: l'enjeu de la décennie 2020



- Les limites planétaires sont des plafonds écologiques au-delà desquels des bifurcations entraînant des dynamiques divergentes peuvent se produire → pertes d'efficacité des puits de carbone terrestres et océaniques.
- Ces limites sont incertaines ainsi que les implications régionales de limites globales.
- 9 plafonds écologiques identifiés dont 7 mesurés (J.Rockström et alii, *Nature*, 2009):

Changement climatique	Charge en nitrogène et phosphore	Pollution de l'air
Acidification des océans	Prélèvements d'eau douce	Pertes de biodiversité
Pollution chimique Artificialisation des sols	Usage du nitrogène dans l'agriculture	Diminution de la couche d'ozone

L'actualisation de la recherche (Science,2015) a fait apparaître que 4 limites étaient franchies ou sur le point de l'être : *changement climatique, érosion de la biodiversité, perturbations des cycles de l'azote et du phosphore.*

- Par ailleurs, l'aggravation des inégalités sociales et de la pauvreté à l'intérieur et entre les pays a conduit les Nations Unies à se préoccuper de relier la poursuite du développement durable aux seuils sociaux minimaux de *biens premiers* (au premier chef éducation et santé), donc de biens communs dont nul ne doit être privé dans une société juste selon le philosophe et sociologue John Rawls: *promouvoir la justice comme équité.*
- Ce principe de précaution s'oppose au néolibéralisme qui poursuit les objectifs du lobby du carbone et qui fut instauré par Reagan aux EU et Thatcher au Royaume Uni.

Le changement des modes de vie est essentiel. Il implique de s'engager pour la sobriété.

- La sobriété est une notion collective consistant à réhabiliter les Communs. Elle s'oppose à l'individualisme utilitariste de l'homo economicus. C'est un lien social multiforme.
- La sobriété est donc une démarche d'organisation collective pour une hiérarchisation des besoins qui s'exerce selon 4 leviers:
 - La sobriété structurelle**: organiser l'espace et les activités pour favoriser la modération.
 - La sobriété dimensionnelle**: dimensionner les équipements à leurs conditions d'usage.
 - La sobriété d'usage**: utiliser au mieux les équipements pour réduire leur obsolescence.
 - La sobriété conviviale**: mutualiser autant que possible.
- Ainsi la sobriété est l'attitude collective dans la transformation des modes de vie qui est compatible avec le respect des limites planétaires.
- Le support de la collaboration collective pour l'action citoyenne reliant les acteurs de la production et les consommateurs pour la transformation des modes de vie est *l'économie circulaire* pour l'efficacité énergétique de la production et l'efficience bas carbone de l'énergie (renouvelables, hydrogène vert, biomasse, nucléaire...).

Enseignements du résumé pour décideurs politiques

- Dans le résumé pour décideurs politiques de son rapport d'avril 2023, le GIEC (*Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*) montre que tout se joue dans l'actuelle décennie pour parvenir à la neutralité carbone vers 2050-2060 et donc pour respecter les objectifs de développement durable.
- Une *planification stratégique* des entités souveraines est indispensable pour donner le sens du temps long et pour intégrer étroitement l'atténuation des GES et l'adaptation aux risques climatiques en donnant priorité à l'équité et à l'inclusion pour une transition juste.
- C'est pourquoi il faut *intégrer l'adaptation climatique dans les programmes de protection sociale*, car la participation large des acteurs pertinents dans les processus de décision construit la confiance sociale.
- Accroître massivement le financement de l'atténuation et de l'adaptation pour ouvrir l'accès à la finance des groupes sociaux vulnérables dans et entre les nations passe nécessairement par *une mobilisation de la finance publique pour entraîner le financement privé*.

Les objectifs d'une double valorisation du carbone sous l'égide de la puissance publique dans une planification stratégique.

- Inciter les consommateurs à modifier leur mode de vie par un prix de marché des produits carbonés qui doit \uparrow régulièrement jusqu'à la neutralité carbone + élimination des subventions aux énergies fossiles.
- Inciter les entreprises à surmonter l'incertitude climatique s'opposant aux investissements décarbonés qui changent la structure de production par une valeur du carbone évité (prix instrumental ou shadow price) qui désigne ce que la société est prête à payer pour sauvegarder ou restaurer la nature dans laquelle elle est immergée.
- Ce prix est établi par la puissance publique dans sa planification stratégique.

- Taxer le carbone peut se faire directement ou par l'intermédiaire du système européen des droits d'émission, à condition que le domaine d'application en soit étendu à l'ensemble de l'industrie, à la rénovation des bâtiments et aux transports et *qu'une taxation aux frontières soit introduite sur les prix des produits carbonés importés.*
- La taxe carbone fournit des ressources budgétaires à la puissance publique. Une partie de ces ressources doit être réallouée à des aides ciblées aux ménages à revenus modestes et à des baisses d'impôts de production pour des PME en difficultés de reconversion.
- Il s'agit de réaliser un double découplage: dans *l'efficacité énergétique* de la production de biens et services et dans *l'intensité carbone de l'énergie*, d'abord par élimination des subventions aux énergies fossiles. Cela requiert une double valorisation du carbone.

Création d'un actif carbone comme nouveau pivot des marchés financiers

En tant que prix notionnel, *la valeur sociale du carbone évité* peut être différenciée d'un pays ou d'un ensemble de pays à un autre, dans le but notamment de faire émerger une politique européenne commune sur les enjeux climatiques.

La valeur sociale du carbone évité (prix notionnel d'une tonne de CO₂ évitée) permet de calculer la valeur sociale des *actifs carbone* correspondant à des projets d'investissement certifiés par des agences indépendantes d'expertise carbone → actif carbone = (prix notionnel du carbone) x (volume certifié de carbone abattu dans le projet) → *création d'actifs carbone en valeur monétaire*.

Deux mécanismes financiers sont possibles pour réduire le risque de financement :

- *L'actif carbone est intégré à la réserve légale du système monétaire*, dans la mesure où les certificats validés en tant que remboursements des crédits accordés aux entreprises sont acceptés comme collatéral pour le refinancement auprès de la banque centrale.

- *Les actifs carbone sont regroupés pour être titrisés et transformés en un nouveau type d'« obligations vertes » dont les tranches seniors peuvent être cédées à des investisseurs institutionnels à LT ≈ Eurobonds* bénéficiant de la meilleure des notations, accordée par un intermédiaire financier public

Une planification intégrée de la politique bas carbone pour l'Europe

